

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



MAISON DE L'ABSINTHE: UN PARTENARIAT QUI FAIT SES PREUVES

Le Conseil général de Val-de-Travers est appelé ce vendredi à reconduire le mandat de prestations confié par la commune à la Maison de l'Absinthe. Un modèle qui, de l'avis du Conseil communal, fonctionne à grande satisfaction.

En janvier 2013, le Conseil général votait un crédit de 2 millions de francs pour la rénovation de l'Hôtel de district, à Môtiers, afin d'y installer la Maison de l'Absinthe et de mettre les lieux à disposition de celle-ci. Il octroyait également une autorisation au Conseil communal de signer avec celle-ci un mandat de prestations annuel, d'un montant de 80'000 francs pour une durée de dix ans, lequel arrivera à échéance cette fin d'année.

Tirant un bilan des dix premières années de cette structure touristique phare intimement liée à l'identité de notre région, le Conseil communal propose de reconduire sur le même modèle ce mode de collaboration avec la fondation gérant les lieux. Jouant pleinement son rôle de vitrine non seulement pour la filière de l'absinthe, mais pour l'ensemble du Val-de-Travers, la MABS attire en moyenne quelque 12'000 visiteurs par année, qui pour nombre d'entre eux prennent aussi part à des ateliers et des dégustations.

Les activités diverses de la MABS, dont le dynamisme ne faiblit pas, permettent ainsi à celle-ci de générer des recettes propres toujours plus conséquentes. Les ventes d'absinthe, de plus de 300'000 francs en 2022, profitent également directement aux distillateurs membres de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe, partenaire elle aussi de la maison.

Même s'il ne pèse que pour 10% de ses recettes, le mandat communal (auquel s'ajoute la mise à disposition du bâtiment) n'en reste pas moins indispensable pour équilibrer les comptes de la MABS et permettre à celle-ci de jouer pleinement le rôle public qui est le sien, en matière de conservation et de valorisation d'une part essentielle de notre patrimoine.

COURSE DES AÎNÉS 2023

Comme chaque année, une course des aîné-e-s sera proposée en fin d'été dans les villages de Val-de-Travers, avec le soutien financier de la commune et l'engagement bénévole des organisateurs. Deux changements toutefois: un courrier d'information sera adressé prochainement à toutes les personnes en âge AVS avec toutes les précisions utiles relatives à ces sorties (facturées Fr. 30.- aux participants) et le nombre de places est désormais plafonné.

Au programme: **Buttes**, 24 août, Château de Gruyère et marché folklorique de Bulle; **Couvet**, 5 septembre, Hameau du Fromage, Cléron (F); **Môtiers**, 6 septembre, Chemin de fer de Kaeserberg; **Travers-Noiraigue**, 7 septembre, restaurant de la Poste à Damvant; **Les Bayards**, 7 septembre, repas ou sortie en car avec Les Verrières; **Fleurier**, 7 septembre, Lac de Brêt – Maison de l'Etivaz; **Boveresse**, 21 septembre, Lac de Brêt – Maison de l'Etivaz. Aucun bénévole n'a été trouvé pour Saint-Sulpice; les habitants du village peuvent s'inscrire dans une autre course si le nombre de places le permet.

Nous vous renvoyons au courrier à venir pour les modalités pratiques et les coordonnées pour l'inscription.



INFORMATION PRATIQUE

CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le vendredi 16 juin 2023, à 19 h, à la salle des spectacles de Couvet.
Les documents sont disponibles sur: www.vdt.ch/seances

avis officiels

CULTURE

FRESQUE DE PATRICIA MONNET

Réalisée sur le mur du bâtiment partagé entre l'église libre de Couvet et le foyer d'accueil « l'Etoile » sis Saint-Gervais 4 à Couvet, cette fresque de l'artiste Patricia Monnet est inspirée de l'œuvre de Michel-Ange « La Création d'Adam ».



© TAM BERGER (12/24)



ANNONCES

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE – ABBAYE 2023

À l'occasion de la fête de l'Abbaye de Fleurier, des restrictions provisoires de la circulation sont prises, à savoir:

du lundi 19 juin dès 17h au mardi 27 juin à 17h:

La circulation est interdite à tous les véhicules «Excepté riverains et station-service des Lerreux» dans les deux sens de la rue de la Place d'Armes, depuis le passage à niveau (PN) jusqu'à l'intersection de la rue du Patinage;

du jeudi 22 juin dès 17h au mardi 27 juin à 17h:

La circulation est interdite à tous les véhicules «Excepté riverains» dans les deux sens de la rue de la Place d'Armes, depuis le giratoire de la «Place d'Armes» jusqu'au passage à niveau;

La circulation est interdite à tous les véhicules «Excepté riverains» de la rue du Pré;

Le stationnement est interdit, des deux côtés, le samedi 24 juin dès 12h jusqu'à la fin du cortège, sur les rues suivantes: Av. Daniel-Jeanrichard, Av. de la Gare, Grand-Rue, rues du Collège, de l'École d'Horlogerie, du Grenier, de la Promenade, du Jet-d'Eau et du Progrès.

Dans le cadre du cortège, la circulation sera perturbée le samedi 24 juin dès 14h30 jusqu'à la fin du défilé sur les rues suivantes: Av. Daniel-Jeanrichard, rues de l'École de l'Horlogerie, de la Promenade, du Progrès, Place du Marché, Av. de la Gare, rues du Jet-d'Eau, du Grenier et Grand-Rue.

Les véhicules stationnés sur les rues de la Promenade, du Collège et le long du hangar du service de défense incendie et de secours, gênant la circulation et le cheminement des services de secours ou le bon déroulement de la manifestation, seront enlevés et mis en fourrière aux frais des contrevenants.

Les personnes se rendant à la manifestation sont priées de stationner selon les indications du service d'ordre.

VOTATIONS DU 18 JUIN – TOUS AUX URNES

En sus de la brochure d'information fédérale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants qui présentent les objets mis en votation de façon plus dynamique: www.swiss.vote www.easyvote.ch

Alors, toutes et tous aux urnes: vous pouvez voter par correspondance ou au bureau électoral le dimanche 18 juin de 10h à 12h (Hôtel de Ville, Temple 8, Fleurier).

Ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays!



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Boveresse – Rue du Quarre 30
Môtiers – Grande Rue 15
Noiraigue – Chemin du Bochat 10
Couvet – Rue du Quarre 28
Noiraigue – Rue du Temple 5
Couvet – Rue du Premier-Mars 13
Noiraigue – Rue des Nasieux 3

DATES LIMITES OPPOSITION

26 juin 2023
26 juin 2023
26 juin 2023
26 juin 2023
26 juin 2023
26 juin 2023
3 juillet 2023

